

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)  
SEANCE DU JEUDI 08 JANVIER 2026 – SALLE DE REUNION DU CCAS**

**Présents :** Mesdames Nicole BRUEL, Marie-Claire GRANGE, Eliane LOUP, Mauricette MOINE et Geneviève MOULARD  
Messieurs Michel BOUILHOL, Gérard FRANCE et Emmanuel ROBERT

**Excusés :** Monsieur François DRIOL

**Pouvoirs :** Monsieur François DRIOL donne pouvoir à Madame Nicole BRUEL

**Quorum :** Atteint

**Techniciens :** Virginie SAUGIER, Annabelle LIESKOVAN et Cédric SPERANDIO

**Madame Nicole BRUEL, Vice-présidente, énonce les affaires inscrites à l'ordre du jour.**

---

**PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

---

**ACCEPTATION D'UN DON**

---

Madame la Vice-Présidente informe que le CCAS va faire l'objet d'un don.  
En effet, l'Association Bouthéon Animation (ABA) est une association spécifiquement dédiée à l'animation de la ville et qui œuvre sur notre commune depuis plus de 30 ans. Cette association est porteuse d'une quinzaine de manifestations par an.

Depuis 2 ans, ABA s'est associée au CCAS et à CASA pour organiser le thé dansant dans le cadre de la semaine bleue.  
Il avait été convenu que les bénéfices engrangés par ABA seraient reversés sous forme de don au CCAS.

Suite au thé dansant, qui a accueilli 140 personnes, ABA offre un don de 1050 euros au CCAS d'Andrézieux-Bouthéon.

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Vice-présidente du CCAS et en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- **D'ACCEPTER** ce don au bénéfice du CCAS et de l'affecter au compte 756 en fonctionnement au budget 2026

---

## PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

---

Madame La Vice-Présidente précise que le CCAS doit se conformer aux prescriptions du code général des collectivités territoriales en matière de procédures et de contrôle budgétaires. Le CCAS étant une personne morale de droit public, distinct et autonome à l'égard de la commune, il vote son budget indépendamment du vote du budget Ville.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle du budget sont codifiées par le Code général des collectivités territoriales, notamment aux articles L. 1612-1 à L. 1612-20, qui s'appliquent aux CCAS/CIAS. Il est donc obligatoire de voter le budget avant le 15 avril ou 30 avril, année du renouvellement des organes délibérants (article L1612-2 du CGCT).

Dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) acté par délibération doit s'appuyer sur un rapport porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget (le vote du budget et le vote du DOB ne peuvent se faire lors de la même séance).

Madame la Vice-Présidente explique que le DOB porte normalement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements envisagés par la structure.

Il est donc proposé aux Administrateurs d'éclairer ce DOB en présentant les perspectives d'actions qui seront conduites sur cet exercice 2026.

L'année 2025 a été encore une fois marquée par une incertitude économique, sociale et géopolitique. L'inflation persistante, dont le niveau a ralenti ces derniers mois, s'est malgré tout maintenue à un niveau élevé. Les coûts et charges courantes des ménages (alimentation, énergie) ont constitué une pression persistante sur les budgets familiaux.

En parallèle, la revalorisation nationale des minima sociaux et de plusieurs prestations sociales (RSA, AAH, minimum vieillesse, etc.) en 2025, visant à soutenir les ménages les plus modestes et vulnérables, s'est traduite par une augmentation des charges pour les institutions. C'est notamment le cas pour le Département de La Loire qui fait face à une charge croissante des prestations sociale comme le RSA (70 millions € de RSA en 2011, pour 120 millions € en 2025 avec une contribution de l'Etat de 49 millions €, inchangée depuis 2011).

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon entend néanmoins poursuivre la mise en œuvre des actions et projets issus du plan de mandat s'articulant autour des trois piliers : attractivité - solidarité - écocitoyenneté.

La collectivité d'Andrézieux-Bouthéon a fait face à une hausse continue de certaines dépenses (énergie, masse salariale, services ...) rendant l'avenir incertain.

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon réaffirme néanmoins sa volonté de maintenir ses priorités en faveur des publics les plus fragiles ainsi qu'une politique d'investissement volontariste répondant aux attentes des Andréziens-Bouthéonnais et aux enjeux de la transition énergétique, tout en veillant à préserver l'équilibre budgétaire à court et long terme.

Malgré ces contraintes, Andrézieux-Bouthéon maintient en 2026 le montant de sa subvention au CCAS de 310 000 €.

Face au désengagement de nombreuses institutions, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et son CCAS restent des interlocuteurs privilégiés qui poursuivent leur engagement et leur mobilisation au bénéfice des plus vulnérables.

Pour rappel, le budget 2025 du CCAS s'équilibrait comme suit :

Budget principal	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	616 500 €	616 500 €
Investissement	97 200 €	97 200 €
Total BP	713 700 €	713 700 €

Les dépenses de personnel se sont établies pour l'année 2025 à 53% du budget (contre 57% l'année précédente).

En supplément de la subvention municipale, le CCAS perçoit des subventions / prestations dans le cadre du dispositif L.O.I.R.E., ainsi que pour le poste de Relais emploi.

Comme chaque année, le CCAS a déposé pour 2026 auprès de la Commission des financeurs une demande de subvention ayant vocation à financer des actions sociales mises en œuvre auprès des seniors.

#### **Madame la Vice-Présidente expose les perspectives financières 2026 :**

- Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs du CCAS concernant le portage de repas. Néanmoins, au niveau de la facturation du portage de repas, un travail budgétaire est à mener sur la différenciation entre le repas lui-même et sa livraison.
- Cela amène le CCAS à investiguer le sujet du changement de logiciel-s métier-s dans les mois et années qui viennent. Du fait d'un logiciel à obsolescence programmée dans les années proches, il sera nécessaire d'envisager différentes options concernant le-s logiciel-s métier-s, à usage quotidien, du CCAS.

En 2026, le CCAS envisage a minima de maintenir son niveau d'activité et ses missions actuelles.

- Maintien de l'accueil physique et téléphonique tous les jours ouvrés de la semaine (à l'exception du lundi après-midi, dédié au travail administratif en « back-office »). Le CCAS poursuivra ses liens avec la Ville via l'orientation vers des visites de convivialité.
  - Ressources : 1 ETP d'agent d'accueil/secrétariat, 0,9 ETP d'assistante sociale, 0,9 ETP d'assistante administrative.
- Poursuite de l'engagement sur la thématique de l'emploi avec les missions relatives au dispositif L.O.I.R.E. et au Relais emploi.
  - Ressources : 1 ETP de conseillère en économie sociale et familiale réparti à 50% sur le dispositif L.O.I.R.E. et à 50% sur le Relais emploi et avec des permanences dans différents lieux sur la commune.

- Mise en œuvre éventuelle des dispositions de la loi AGECE (Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) : obligation d'utilisation de contenants réutilisables dans le cadre du portage de repas à domicile.

**Madame la Vice-Présidente indique que le CCAS d'Andrézieux-Bouthéon continuera à travailler en étroite collaboration avec plusieurs associations et institutions.**

- Soutien aux associations du Pôle des solidarités, pour une meilleure concertation et coordination en faveur des habitant-es.
- Développement des liens avec l'Union départementale des CCAS de la Loire (UDCCAS).
  - En 2025, l'UDCCAS a repris le financement de séances d'analyse de la pratique professionnelle à destination des travailleurs sociaux, à raison d'une séance mensuelle.
  - Une journée thématique à laquelle était invité l'ensemble des CCAS de la Loire s'est tenue en novembre 2025 sur la thématique de la Santé mentale et de l'incurie.
- Poursuite de l'accueil des permanences du psychologue, financé par l'ARS et Saint-Etienne Métropole, via le Point Ecoute, tant dans les locaux du CCAS que dans le centre social Le Nelumbo.
- Dans l'optique de recevoir au mieux les usagers seniors en situation de précarité concernant leur santé, le CCAS maintiendra ses orientations vers les permanences de la médiation santé (mises en place par Aésio Mutuelles).
- Au vu du succès rencontré par le partenariat avec Mutualia, poursuite de la tenue de permanences au sein du CCAS, visant à permettre l'accès à une couverture sociale complémentaire à toutes et tous.

En 2026 le CCAS poursuivra ses actions en faveur du bien vieillir :

- Le maintien des actions sociales saisonnières à destination des seniors de la ville, tels que les colis et les bons de fin d'année, ou encore le repas des aînés.
- La continuité dans la mise en œuvre du Plan Canicule, avec la mise en œuvre, en cas de fortes chaleurs :
  - d'une procédure de rappels des personnes de plus de 65 ans vulnérables inscrites sur un registre dédié ;
  - d'un partenariat avec CASA ainsi que l'EHPAD Les Terrasses pour proposer une salle climatisée à destination des usagers en difficulté tous les jours de la semaine (samedi et dimanche compris).
- Des liens étroits et continus avec CASA (Creuset Actif de Solidarité inter-Ages) avec notamment :
  - l'organisation commune de repas à thème réguliers et d'animations organisées une fois par mois.

- la participation à l'organisation de la Semaine Bleue avec CASA, qui aura lieu du 5 au 11 octobre 2026.
- Le maintien du voyage annuel organisé en partenariat avec l'ANCV, à destination des seniors qui peuvent être exclus de ce type d'activités pour des raisons financières, sociales ou psychologiques : action co-pilotée avec CASA.
- La poursuite de la mise en place d'actions de prévention à destination des seniors : thé dansant/mobilité, ateliers de « sécurité routière », ou encore « bien- vieillir à domicile », et potentiellement d'autres actions de prévention pour lesquelles pourra être sollicitée la Commission des financeurs.

**Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.**

---

#### **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

---

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'accepter l'ouverture de crédits en section d'investissement pour permettre en cas de besoin, le règlement de factures d'investissement qui surviendraient avant le vote du Budget Primitif 2026.

**Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'ouverture de crédits en section d'investissement.**

---

#### **INFORMATION ET PRESENTATION DE LA NOUVELLE NAVETTE**

---

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration du CCAS de l'acquisition et de la réception de la nouvelle navette du CCAS. Il s'agit d'un RENAULT TRAFFIC 9 places (équipé d'un marche pied et de poignées d'accès, ainsi que de rampes d'accès).

Des demandes de subventions ont été faites pour financer ce nouveau véhicule (CARSAT...).

---

#### **INFORMATION SUR L'ORGANISATION DES REGIES CCAS**

---

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la nomination de Virginie Saugier, directrice du CCAS, mandataire suppléante des régies du CCAS.

---

## ETUDE D'AIDES FINANCIERES

---

Madame la Vice-Présidente expose deux demandes d'aide financière qui ont été sollicitées par les assistantes sociales du Conseil Départemental pour une prise en charge : d'une facture de soin de santé de 120€ et pour une facture de frais de transport de 321€.

Concernant la première demande (soin de santé), le foyer disposant d'une épargne, le Conseil d'administration choisi à la majorité de ne pas accéder à cette demande : 5 contres, 1 pour moitié et 2 pour.

Concernant la seconde demande (frais de transport), au vu de la situation du foyer le Conseil d'Administration approuve cette demande à l'unanimité pour le montant demandé de 321€.

---

## PROCHAINE DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

---

La prochaine date du Conseil d'administration est :

- Mardi 10 mars 2026 à 9h00 salle du Conseil Municipal à l'Hôtel-de-Ville (vote du BP 2026 ...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

**La Vice-Présidente du CCAS**  
**Nicole BRUEL**



**La secrétaire de séance**  
**Virginie SAUGIER**

